

PRESENTS : BRIDE Denis, BON Hervé, DAVID Eric, COMTE Thierry, DUMONT Xavier, GAILLARD Gilles, JAUD Daniel, JOURNEAUX Cyrille, MOREY Pierre, ROULIN Patrick, VACELET Denise, Lilia CRAUSAZ, ROSELE Séverine, PERROD Isabelle.

ABSENT EXCUSE : M PAGET Pierre-Gilles.

SECRETAIRE DE SEANCE : VACELET Denise.

➤ **Approbation des comptes de gestion 2020 de la commune et du budget eau.**

Considérant que les comptes de gestion établis par le trésorier pour chacun de ces budgets reflètent l'intégralité des dépenses et des recettes du budget concerné, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces comptes de gestion.

➤ **Approbation des comptes administratifs – exercice 2020 de la commune et du budget eau.**

COMMUNE :

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 qui s'élève à un résultat positif de 136 120.38 € .

Le conseil municipal décide d'affecter en section d'investissement article 1068 : 55 506.10 € et prend acte que le report de recettes de fonctionnement est de 136120.38 €.

EAU : (Village Fétigny)

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 qui s'élève à un résultat positif de 19 766.50 €. Il prend acte que le résultat de la section d'investissement est positif et qu'il n'y a pas lieu d'affecter des crédits à l'article 1068

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021.**

Le conseil municipal vote le budget 2021 pour un montant de 446 200.38 € en fonctionnement et 695 194.10 € en investissement.

➤ **VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU 2021.**

Le conseil municipal vote le budget eau 2021 pour un montant de 20 035 € en fonctionnement et 10 795.62 € en investissement.

➤ **VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020.**

A compter de l'année 2021, la réforme sur la taxe de taxe d'habitation sur les résidences principales s'appliquera . Ce produit ne sera plus perçu par les communes.

Un mécanisme de compensation a été mis en place : le taux TFB (taux foncier bâti) 2020 du département (24.36%) est transféré aux communes. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFB de la commune est de 31.03 % (soit le taux communal de 2020 (6.67 % + le taux départemental de 2020 : 24.36 %).

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition comme suit :

Taxe foncière bâti : 31.03 %

Taxe foncière non bâti : 12.98 %

Taux moyens appliqués sur la commune de VALZIN EN PETITE MONTAGNE.

RPOS Eau Fétigny et des 2 Syndicats

Le Code Général des Collectivités Territoriales par son article L.2224-5, impose, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPOS) d'eau potable. Le tableau ci-dessous synthétise les données et les tendances par rapport à 2020, selon les gestionnaires sur la commune.

Commune de Valzin en Petite Montagne



Synthèse des RPQS EAU 2020

↘↗ : tendance très négative

↘ : tendance négative

↗ : tendance positive

Réseau	Régie Fetigny		SIE LAVAL DANFIA		SIE VALOUSON	
	1 de 1,06 Kms		3 / total : 11,42 Kms		1 de 20 Kms	
Abonnés	58	=	175	↗	268	↗
Volume mis en distribution	3792 m ³	↗	21806	↘	48220	↗
Consommations autorisées (vente,...)	3632 m ³	↘	15018 m ³	↘	33668	↘
Rendement	83,8%	↘	69%	=	72%	↘
Perte / Km / j (ILPR)	1,45 m ³	↗	1,63 m ³	↘	1,99	↗
Consommation/Kms/j (ILC)	7,51 m ³	↘	3,38 m ³	↗	5,15	=
Prix du m ³ - TTC pour une facture de 120 m ³ en 2021	1,87 €	=	2,26 €	↗	2,40 €	↗
Travaux en 2019	1 865,00 €		10 268,93 €	↘	8 977,31 €	↗

Le conseil municipal approuve les documents.

➤ CHOIX DES DEVIS POUR LES TRAVAUX DE DEFENSE INCENDIE à UGNA GIVRIA MONTADROIT ET FETIGNY.

Considérant le schéma communal défense extérieure contre l'incendie (DECI) défini par la commune, et la délibération n°58 du 21 novembre 2019 décidant le déploiement du schéma communal de DECI pour l'amélioration de la défense incendie de la commune de VALZIN EN PETITE MONTAGNE concernant les années 2020 à 2023 et demandant la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Considérant les différents devis reçus des entreprises : MARTIN TP, GUENUCHOT TP et LA PETITE ENTREPRISE et leurs analyses

Le conseil municipal décide de confier la réalisation d'une réserve incendie de 120 m³ à UGNA pour la couverture des exploitations agricoles et la maison 2 Place du 16 juillet 1944 à l'entreprise MARTIN TP pour un montant de 24 761.75 € HT, décide de confier la pose d'un poteau d'aspiration sur la réserve incendie existante à GIVRIA à l'entreprise MARTIN TP pour un montant de 4296.30 € HT, décide de confier l'implantation d'un poteau incendie à Montadroit à l'entreprise ROULIN & FILS pour la couverture de la rue Chemin des Puits pour un montant de 3440 € HT, décide de confier la pose d'un poteau incendie Route de Savigna à FETIGNY pour la couverture du moulin Benas au syndicat à la carte d'Arinthod pour les travaux et à la société ED-TECH pour la fourniture du matériel. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 40 % au titre de la DETR.

➤ CHOIX DES DEVIS POUR LA REFECTION DE LA TOITURE ET DE LA ZINGUERIE DU CLOCHER DE CHATONNAY.

Considérant les devis reçus et leurs analyses et la délibération n°52 du 21 novembre 2019 décidant la réfection de la toiture et de la zinguerie du clocher de CHATONNAY et demandant la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le conseil municipal décide de confier les travaux de réfection de la toiture du clocher à CHATONNAY à l'entreprise BUSI BOIS CONCEPT pour un montant de **32 431.00 € HT et** les travaux de zinguerie du clocher à CHATONNAY à l'entreprise ROULIN & FILS pour un montant de **8126.60 € HT**. Ces travaux, prévu en juin 2021, sont subventionnés à hauteur de 30 % au titre de la DETR.

➤ **REMBOURSEMENT FIOUL LOGEMENT AGEA.**

Vu la résiliation du bail de location de madame CHAVET Ludivine en date du 31 décembre 2020 d'un logement situé 14 Route de Légna à AGEA

Vu le stock de fioul de 375 litres dans la cuve au départ du locataire, vu l'entretien de la chaudière non effectué, le conseil municipal décide de rembourser le stock de fioul pour un montant de : 375 litres x 0.77 € soit 288.75 € moins l'entretien de la chaudière d'un montant de 119.90 € soit 168.85 €.

➤ **ADMISSION EN NON VALEUR LOYER LEGNA.**

Vu la résiliation du bail et le départ du locataire au 31/12/2020,

Vu le bordereau de situation transmis par la trésorerie en date du 18 mars 2021 indiquant les sommes dues,

le conseil municipal rappelle que le locataire qui est resté 18 ans dans le logement a vu ses revenus baissés, que le montant de l'Aide Personnalisée au Logement a diminué depuis janvier 2020 (représentant 1 296 € sur l'année), que le logement est maintenant défraîchi.

Le conseil municipal prend acte du bordereau de situation et décide d'admettre en non-valeur le montant des impayés pour un montant de 1645.79 €, cette somme correspond en grande partie à la baisse des APL.

➤ **FONDS DE CONCOURS TRAVAUX DE VOIRIE REALISES EN 2020.**

Considérant les travaux réalisés en 2020 par Terre d'Emeraude Communauté sur la commune (Impasse la Pierre, Rue de la Fontaine, Chemin du vernois) dans le cadre de la compétence voirie, qu'un fond de concours à hauteur de 50 % doit être versé à cet EPCI

Considérant la convention du 6 février 2020 déterminant le montant des travaux et le plan de financement qui indique que la part de la commune est de 50 % soit 8709.16 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, prend acte que la participation de la commune aux travaux réalisés en 2020 par Terre d'Emeraude Communauté sur la commune dans le cadre de la compétence voirie est de 8709.16 € et autorise le maire à signer la convention.

➤ **FONDS DE CONCOURS TRAVAUX D' INVESTISSEMENT SUR LE RESEAU EAUX PLUVIALES 2020.**

Considérant les travaux réalisés en 2020 par Terre d'Emeraude Communauté sur la commune (Aux Peuges) dans le cadre de la compétence eaux pluviales, qu'un fond de concours à hauteur de 50 % doit être versé à cet EPCI

Considérant la convention du 16 février 2021 déterminant le montant des travaux et le plan de financement qui indique que la part de la commune est de 50 % soit 1486.02 €, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour- 2 voix contre accepte la participation de la commune aux travaux réalisés en 2020 par Terre d'Emeraude Communauté sur la commune dans le cadre de la compétence eaux pluviales qui est de 1486.02 € et autorise le maire à signer la convention.

➤ **ASSIETTE ET DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES 2021**

Annule et remplace la délibération numéro 2 du 04 février 2021,

L'état d'assiettes des coupes 2021 est le suivant :

SAVIGNA : P 32 régénération, coupe secondaire sur semis

Parcelles 7, 8, 12, 13, 14t, 15t, 16t pour de l'amélioration, coupes sanitaires.

LEGNA : Parcelles 16, 24, 25, 26, 34, 35 pour de l'amélioration, coupes sanitaires.

Pour Légna ajout de la parcelle 34 : sapins

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve l'état d'assiette des coupes 2021 et

demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.

➤ **Questions et informations diverses.**

- Mise en place d'un escalier extérieur au logement F5 à Savigna, devis de l'entreprise FIEUX de 3500 € HT et création terrasse devis de DO CANTO A de 2500 € HT.

.-Projet de restructuration du site de l'ancienne porcherie de Légna en vue de créer 2 parcelles pour des artisans, une demande de subventions au titre friches industrielles est en cours .

-Concernant les travaux prévus au lac de Viremont, le conseil départemental a déclaré infructueux l'appel d'offre (différence importante entre l'offre la moins disante et la plus disante) ,le dossier devrait être relancé après les élections départementales .

- La date de la journée citoyenne est arrêtée au 22/05/2021, la plantation des fleurs, le nettoyage rues des fontaines sont notamment prévus.

- Demande de devis pour assurer la maintenance des cloches dans les églises de la commune.

- Des travaux voirie 2021 : Rue de la Forêt à Uгна et Rue Champs Jeannin à Savigna.ont été proposés à la commission 'voirie' de Terre d'Emeraude, celle-ci ne s'est pas encore prononcée.

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance à 23 heures 30.